



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 1820

Texte de la question

M. Nicolas Sarkozy attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le contentieux franco-russe et, plus précisément, sur la situation des petits porteurs d'emprunts russes. Il souhaite connaître l'état d'avancement de ce dossier et notamment des travaux de la commission présidée par M. Jean-Claude Paye, conseiller d'Etat.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur l'indemnisation des porteurs d'emprunts russes. Le Gouvernement a chargé la commission de suivi de l'accord du 26 novembre 1996 entre la France et la Russie, instituée par décret pris le 12 février 1997, et dirigée par M. Paye, conseiller d'Etat en service extraordinaire, de proposer les modalités de recensement, d'évaluation et d'indemnisation des titres russes et pertes subies par des personnes françaises, lors de la Révolution de 1917 et des annexions de territoires par l'Union des républiques socialistes soviétiques entre 1939 et 1945. Le Gouvernement prendra ses décisions sur la base des propositions de cette commission, qui assurera ensuite le suivi de leur exécution. La commission devrait procéder dès le début du mois de septembre aux consultations les plus larges possibles. Le Gouvernement attache la plus grande importance à ce que ses travaux se déroulent dans la transparence. La procédure d'indemnisation va demander un certain délai, en raison de la diversité des créances. Comme cela a été indiqué par voie de presse, les premiers règlements ne devraient pas intervenir avant le second semestre 1998. Le mémorandum d'accord du 26 novembre 1996 devrait être soumis au Parlement dès le début de la prochaine session. Son texte sera rendu public, selon l'usage, lors du dépôt du projet de loi en autorisation d'approbation sur le bureau de l'Assemblée nationale.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Sarkozy](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1820

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 1997, page 2502

Réponse publiée le : 29 septembre 1997, page 3170